



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 029-242900645-20211216-DE\_104\_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François, ABGUILLERM Christian.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique  
TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : RAHER Marc

### Délibération N° DE 104-2021

**Objet : Fonds de concours 2021 – Travaux de voirie 2021**

**Rapporteur : Christian GRIJOL**

L'article L5214-16 prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Tout dépassement de l'enveloppe voirie fera l'objet d'une demande de fonds de concours par Douarnenez Communauté à la commune concernée comme l'y autorise l'article L.5212.26 du CGCT et conformément à l'approbation du rapport de CLECT du 03/07/2013. Pour rappel, il a été établi que la demande du fonds de concours se monte au maximum à 50% du montant des travaux réalisés au cours de l'année.

La commune de Kerlaz, dont l'enveloppe voirie annuelle disponible 2021 est de 7 587 € HT, a réalisé des travaux en 2021 pour un montant total de 11 397 € HT, qui se décomposent comme suit :

- 6 264 € HT de travaux de sécurisation de la voie C4 ;
- 5 133 € HT au titre des travaux de voirie 2020 déjà en dépassement de l'enveloppe 2020.

Dès lors, le montant du fonds de concours demandé à la commune de Kerlaz s'élève à 3 132 €, soit 50% des travaux réellement réalisés en 2021 (sécurisation de la voie C4).

Quant à la ville de Douarnenez, un fonds de concours visant à financer la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus route de Lannugat (10 305.05 € HT) et la pose de bandes podotactiles (6 009.52 € HT) est demandé à hauteur de 16 314.57 € HT. Pour rappel, les fonds de concours demandés pour les mises aux normes PMR sont de 100 % des coûts de travaux.

En synthèse :

<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>Enveloppe 2021</b>	<b>Dépenses 2021</b>	<b>Fonds de concours 2021</b>
Kerlaz	Travaux voirie 2021	7 587 € HT	11 397 € HT	3 132,00 €
Douarnenez	Travaux PMR 2021		16 314,57 € HT	16 314,57 €

**Vu la commission finances du 1<sup>er</sup> décembre 2021,  
Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,  
Il est proposé :**

- **De demander le versement d'un fond de concours à la commune de Kerlaz pour un montant total de 3 132 € au titre du fond de concours « travaux de voirie 2021 ».**
- **De demander le versement d'un fond de concours à la ville de Douarnenez pour un montant total de 16 314,57 € au titre du fond de concours « mise aux normes PMR ».**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 16 décembre 2021.  
Le Président,  
Philippe AUDURIER**

